

L'école de demain

Balayer gratos dans une usine ?

en bref

Les différentes filières d'enseignement n'offrent pas toutes les mêmes chances de s'en sortir. C'est parfois le toboggan plus que l'ascenseur social. Mais un nouveau projet de la ministre Arena pose lui aussi des questions inquiétantes...

Didier Lebbe.

Nous avons, presque tous, commencé l'école dans ce que l'on appelle « l'enseignement général » avec pour objectif de s'y accrocher autant que possible. Malheureusement, nous n'avons pas tous pu nous y accrocher, pour diverses raisons sur lesquelles nous ne nous attarderons pas (personnelles, familiales, financières, ...). Dans ce cas, beaucoup d'entre nous n'ont eu d'autre choix que de prendre le toboggan qui leur était proposé pour descendre d'un échelon vers une filière moins valorisée socialement (technique et professionnel). A cet échelon-là, pas de panique, on nous propose encore des diplômes reconnus, qui permettent même à certains de remonter le toboggan pour réintégrer les filières « nobles », ou de trouver un emploi (pas pour tous, malheureusement).

Pour ceux qui sont en obligation scolaire et pour lesquels l'enseignement technique et professionnel temps plein ne convient toujours pas (peu important les raisons), il a été prévu diverses formes d'apprentissage, et c'est là que se situe notre problème.

Des apprentissages à plusieurs vitesses

En effet, la situation des élèves sous contrat d'apprentissage n'est pas des plus limpides. Trop souvent dépendantes de la politique menée au sein de chaque établissement, les situations des apprentis sont traversées par une série d'inégalités portant principalement sur leur statut quand ils sont en entreprise et sur la valeur des diplômes qui leur sont délivrés. Deux grandes formes d'apprentissage se dégagent : les classes moyennes et les CEFA.

1. Les classes moyennes

C'est là que la situation des apprentis est la plus mauvaise. Leur statut est inacceptable (rémunération presque nulle, couverture sociale quasi absente, pas d'ouverture des droits, ...) et le diplôme qu'ils reçoivent n'a pas de reconnaissance légale (les Classes Moyennes ne font pas partie de la Communauté française, qui est seule autorisée à délivrer les certificats légaux).

2. Les CEFA

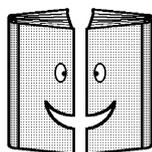
Ici, la situation est plus compliquée. Plusieurs formes de contrats sont offertes aux écoles. Parmi ces contrats, certains sont du même ordre que ceux des classes moyennes, c'est à dire inacceptables (CISP). D'autres, par contre, offrent un véritable statut aux apprentis (CAI ou Rosetta) et coûtent donc plus cher aux employeurs. C'est pourquoi certains secteurs professionnels participent financièrement à l'élaboration de ce type de contrat, avec l'accord des syndicats.

Or, comme ces contrats sont (un peu) plus chers pour les employeurs, la tendance dans certains CEFA est à la facilité, et on préfère signer des contrats bon marché.

Par contre, dans d'autres CEFA, on est non seulement plus soucieux du sort de ses élèves-apprentis, mais on a bien assimilé le principe selon lequel « *moins on paie un apprenti, plus on le fait balayer* ». Les patrons qui veulent réellement investir dans la formation d'un apprenti ont, eux, bien compris que la réussite de l'apprentissage dépendait principalement de la motivation du jeune (ne nous voilons pas la face, celle-ci est principalement déterminée par son salaire) et par la possibilité que ce jeune a d'être confronté à une réelle situation de travailleur, avec tout ce que cela comporte (salaire, indépendance, conditions de travail, ...). Bref, dans ce cas, l'apprentissage constitue une réelle immersion dans le monde du travail.

De plus, il est facile à comprendre qu'un patron qui investit financièrement dans la formation d'un apprenti sera plus soucieux de l'avancement de sa formation que si la

A lire, à débattre...



présence de cet apprenti ne lui coûte rien. Si j'achète un bic dans le commerce, j'y ferai plus attention que si on me l'offre dans le cadre d'une campagne publicitaire.

Enfin, tous les CEFA peuvent (là encore s'ils le veulent) délivrer des certificats scolaires légaux (comme dans le système normal) vu qu'ils dépendent de la Communauté française.



Projet Arena

Sur cette matière (enseignement qualifiant), les objectifs de la Ministre sont simples. Il s'agira de simplifier le tout et d'intégrer l'apprentissage en entreprise (alternance) dans le technique et le professionnel, et de permettre aux Classes Moyennes, avec leurs contrats de travail inacceptables, de délivrer les mêmes certifications que dans l'enseignement.

Cela veut dire que l'on va demander aux entreprises d'accueillir un grand nombre de jeunes (56.000 selon l'Union Wallonne des Entreprises, qui annonce déjà qu'elles ne pourront pas les payer) à des postes peu ou pas qualifiés, peut-être déjà occupés par des salariés.

De plus, cela signifie que les formes de contrats d'apprentissage acceptables se

verront noyées par cette mesure et condamnées à mourir pour laisser la place à des apprentis non rémunérés. Les CEFA qui ont choisi de faire des efforts sur la qualité des contrats d'apprentissage verront tous ces efforts s'écrouler.

Et enfin, les classes moyennes pourront délivrer les certificats scolaires légaux, sans appartenir à la Communauté française, alors qu'elles nous ont déjà prouvé le peu d'attention qu'elles réservaient à leurs apprentis, d'un point de vue social.

Madame Arena, pourquoi prendre le système des Classes Moyennes comme référence, alors qu'il existe au sein même de votre Communauté française des initiatives (CEFA) beaucoup plus intéressantes ? Pourquoi ne pas réfléchir aux statuts des jeunes que vous allez envoyer en entreprise pour faire en sorte que ceux-ci ne rentrent pas en concurrence avec les travailleurs, peu ou pas qualifiés, qui occupent aujourd'hui ces postes de travail ?

A lire, à débattre...

